



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Almayrac, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	38	Voix délibératives	43
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	38

Titulaires présents : 38 (du début au point 7), 37 (du point 8 à la fin)

AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis (pouvoir de KOWALIK Jean-François), BALARAN Jean-Marc, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamil (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALIET Thierry, MANUEL Christian (pouvoir de CARMES Monique), MILESI Marie, MUÑOZ Sonia (jusqu'au point 7), NORKOWSKI Patrice (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline (pouvoir de MERCIER Roland), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 17 (du début au point 7), 18 (du point 8 à la fin)

ASTIE Alain, BARBE Christian, BEX Fabienne, CARMES Monique (pouvoir à MANUEL Christian), CINTAS Jean-Marc (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), HAMON Christian, KOWALIK Jean-François (pouvoir à AZEMAR Jean-Louis), MALATERRE Guy, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir à REDO Aline), MUÑOZ Sonia (à partir du point 8), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SAN ANDRES Thierry (pouvoir à BONFANTI Djamil), SELAM Fatima, SOURDIN Anne, TESSON Régis, VALIERE Jean-Paul.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 09/12/2025-7

RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DU SEGALA TARNAIS – PREPARATION DU DEPOT DU DOSSIER 2026

Dans le cadre de ses actions de développement économique et touristique, la Communauté de communes Carmausin-Ségala a créé un office de tourisme intercommunal chargé d'assurer l'accueil, l'information, la promotion, la conception et commercialisation de produits touristiques (forfaits, prestations combinées) ainsi que la coordination des acteurs locaux. L'office assure également le suivi du développement touristique, en cohérence avec la stratégie communautaire.

L'Office de tourisme du Ségala Tarnais a été classé en catégorie II en 2016, pour une durée de cinq ans, conformément aux dispositions réglementaires alors en vigueur. Ce classement, aujourd'hui échu, doit être renouvelé. En effet, les offices de tourisme peuvent se faire classer selon une grille nationale de critères visant à garantir un niveau de service adapté aux attentes des visiteurs. Le classement constitue un levier structurant pour

affirmer le rôle de l'office au sein des destinations touristiques et pour renforcer la cohérence de l'action publique locale.

Le nouveau dossier de classement sera constitué en 2026, conformément à l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement et les modalités de dépôt du dossier. Le classement s'effectue sur la base d'un système déclaratif complété des pièces justificatives demandées par la réglementation.

La Communauté de communes a donc vocation à solliciter le classement en catégorie II, catégorie correspondant à un office de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation touristique. L'Office de tourisme du Ségala Tarnais propose une gamme de services diversifiés, mène une politique active de promotion, et met en œuvre des actions destinées à renforcer l'accueil, l'écoute, et la qualité des services rendus aux visiteurs.

Afin de garantir la continuité du positionnement touristique communautaire et de permettre le dépôt du dossier de renouvellement en 2026, il est nécessaire que la Communauté de communes acte formellement sa démarche.

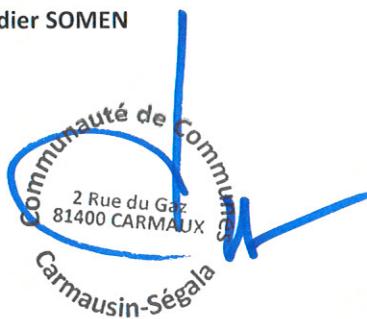
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de solliciter le renouvellement du classement de l'Office de tourisme du Ségala Tarnais en catégorie II, auprès des services de la Préfecture du Tarn, dans le cadre du dépôt du dossier prévu en 2026;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt du dossier de demande de classement ;
- **CHARGE** les services communautaires et l'Office de tourisme du Ségala Tarnais de préparer l'ensemble des pièces requises par la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET

